

Bulletin municipal – Avril 2021

Des nouvelles de votre municipalité

Activités et Loisirs - Nouveauté

La Municipalité est heureuse de vous annoncer que les citoyens d'Ivry-sur-le-Lac ont maintenant la possibilité d'obtenir leur carte citoyenne d'Agglomération — Sainte-Agathe-des-Monts. Celle-ci vous permettra de bénéficier de la tarification au même titre que les résidents de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts. Cette tarification est valide pour toutes les activités offertes au centre sportif, tel que les cours de natation, l'accès au bain libre, le hockey, les cours de patinage artistique, le patinage libre. Également, la carte inclut l'accès gratuit à la bibliothèque Gaston-Miron.

Comment puis-je l'obtenir?

Il suffit de se présenter à la bibliothèque Gaston-Miron sise au 83, rue Saint-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts durant l'horaire suivant : lundi au vendredi de 13h à 18h et le samedi de 11h à 17h. Il vous sera nécessaire de présenter une preuve de résidence, soit une copie de votre avis d'évaluation, une facture (avec votre nom et adresse à lvry-sur-le-Lac). Vous devez également avoir en main une pièce d'identité avec photo.

Vous n'aurez plus à faire une demande de remboursement auprès de l'administration pour la tarification non résident. N'hésitez pas à en faire la demande dès maintenant, c'est gratuit!

Pour les inscriptions au camp de jour, l'ouverture des inscriptions sera ouverte à compter du 26 avril 2021 pour les résidents d'Ivry-sur-le-Lac. Suite à une entente auprès de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, vous pourrez défrayer les frais résidents lors de l'inscription de vos petits et la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac sera facturé l'excédent. De cette façon vous n'aurez pas à faire une demande auprès de l'équipe administrative pour un remboursement partiel. Vous devez présenter une preuve de résidence (avec votre nom et adresse à Ivry-sur-le-Lac). Il est également possible qu'on vous demande de présenter une pièce d'identité avec photo.

Une autre belle façon de facilité la vie à nos citoyens!

COVID-19 – La vaccination

Le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) des Laurentides offre une plateforme contenant toutes les informations pertinentes sur la vaccination contre la COVID-19.

La prise de rendez-vous est maintenant ouverte pour les personnes de 60 ans et plus dans les Laurentides. Il est obligatoire d'avoir un rendez-vous. Celui-ci doit être pris en ligne à l'adresse suivante : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/

La vaccination sans rendez-vous est également disponible pour le vaccin d'AstraZeneca, pour les personnes de 55 à 79 ans seulement. Consultez le site du CISSS des Laurentides afin de voir les dates offertes dans le secteur.

Nous vous invitons à consulter le site régulièrement pour obtenir les informations les plus récentes concernant la campagne de vaccination contre la COVID-19.

https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-et-services/vaccination/vaccination-contre-la-covid-19/#c20130

Mon empreinte bleue!



Abris d'auto

Le printemps s'installe peu à peu, il est temps de penser à démonter votre abri d'auto. La présence d'un abri d'auto temporaire dans toutes les marges et l'aire de stationnement est autorisée du 1^{er} octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante en vertu du règlement no 2013-060, et des articles 206 et 368. Il est donc important de prévoir le retrait de celui-ci avant la fin de la période permise.

Il est possible d'installer un abri temporaire entre le 1^{er} mai au 1^{er} octobre de la même année sous certaines conditions. L'installation d'un abri d'auto temporaire est autorisée seulement si celui-ci est installé dans les marges latérales arrière, et qu'il n'est pas visible d'un chemin public ou privé.

Merci à l'avance pour votre collaboration!

Station de lavage et débarcadère municipal

Dû au beau temps qui s'installe de façon hâtive cette saison, l'ouverture officielle de la station de lavage et du débarcadère est devancée au jeudi 13 mai 2021. Également le conseil a convenu d'ouvrir les samedis 24 avril, 1^{er} mai et 8 mai 2021 entre 10h et 17h afin de permettre aux plaisanciers qui ont bien hâte de vaguer sur le Lac Manitou et qui désire devancer la mise à l'eau de leur embarcation.

Il est alors bien important de vous assurer de faire parvenir la documentation requise signée et votre paiement au préalable auprès de l'équipe administrative, afin de diminuer la période d'attente et d'assurer la distanciation sociale avec le personnel. Vous pouvez acheminer votre documentation, ainsi que votre paiement Interac à l'adresse suivante : info@ivry-sur-le-lac.gc.ca

Semaine de l'action bénévole

Cette année la semaine de l'action bénévole se déroulera du 18 au 24 avril 2021 où on célèbre et reconnaît le travail et l'engagement des bénévoles. Saviez-vous que des études ont été réalisées, et prouvent que faire du bénévolat améliore notre santé! Avec les défis sanitaires des derniers mois, les centres communautaires, ainsi que les différents organismes de la région ont repensé avec brio le bénévolat afin de répondre à une demande grandissante auprès de la population.

La plateforme **Jebenevole.ca** s'adresse à la fois aux organismes qui souhaitent recruter des bénévoles et aux personnes qui souhaitent s'impliquer, et ce, peu importe leur localité partout, au Québec.

Vous pouvez également communiquer avec le Centre d'action bénévole Laurentides :

info@cab-laurentides.org

819 326-0819



Message de la Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec demande aux automobilistes et aux motocyclistes d'être prudent. Avec l'arrivée du beau temps, les automobilistes doivent de nouveau partager la route avec les motocyclistes. Chacun doit adopter des comportements responsables et sécuritaires afin de réduire les risques d'être impliqué dans une collision. La fin du mois de mars a été particulièrement mortelle où 5 personnes ont perdu la vie, dont un motocycliste. La chaussée mouillée et la présence de petit gravier combiné à des températures changeantes peuvent réduire l'adhérence des pneus et augmenter les distances de freinage et les risques de pertes de contrôle.

Soyons vigilants à moto comme en auto!

Attention - Vols sur le territoire

Lorsqu'une propriété n'est occupée que de façon saisonnière, c'est beaucoup plus attrayant pour les potentiels voleurs. Il est alors important d'utiliser le plus de moyens possible afin de créer le doute et les dissuader;

- Un éclairage de soirée, avec l'installation d'une minuterie à des endroits stratégiques dans la maison
- Un éclairage extérieur, avec un ou des détecteurs de mouvements
- Absent l'hiver, faire déneiger l'entrée qui donne l'impression que la maison est habitée
- Installation d'un système d'alarme relié à une centrale

Soyez vigilant!

Renouvellement de votre permis de travaux

Vous effectuez actuellement des travaux sur votre propriété où un permis a été délivré par le service de l'urbanisme de la municipalité et les travaux semblent prendre plus de temps que la période mentionnée à votre permis. Il est essentiel de faire une demande de renouvellement **avant** que le permis soit à échéance. Une fois le permis échu, il n'est plus possible de procéder à un renouvellement. Une toute nouvelle demande doit être complétée, avec la documentation requise, afin d'obtenir un nouveau permis, et cela engendre des coûts plus importants.



2021- Année du recensement de la population

Le recensement de la population canadienne est un outil essentiel qui nous renseigne sur l'évolution du pays. Le Gouvernement du Canada s'appuie sur les données du recensement et les tendances socioéconomiques pour orienter des décisions importantes qui ont une incidence directe sur nos familles, nos entreprises, et nos quartiers. La Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire de recensement. Ceci a une influence directe dans l'évaluation, l'élaboration et la planification des programmes et services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, les services d'urgence, les routes, le transport public, les centres de formation académiques, etc.

Pêche sportive – que pouvez-vous garder?

D'après le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, à lvry-sur-le-Lac, qui se situe dans la zone 9, tout comme ailleurs au Québec, la pêche sportive est permise. Cependant, il est important de se rappeler les limites quotidiennes de prises quant au nombre, la grandeur et le poids des poissons que vous pouvez garder. Voici donc les règles qui s'appliquent à tous les cours d'eau sur le territoire ainsi que des règles supplémentaires visant spécifiquement le Lac Manitou.



Pêche sportive au Québec Périodes, limites et exceptions (Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

- · Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.
- · IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 9						
Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche		
1er avril 2021 au 22 avril 2021	Éperlan	120	Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar Rayé	Pêche interdite				
23 avril 2021 au 31 mai 2021	Éperlan	120	Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet			
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles	10 en tout				
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement			
	Touladi, Omble Moulac et Omble Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.			
	Truite Arc-En-Ciel	10 en tout				
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout				
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Marigane Noire	30				
	Perchaude	50				
	Autres espèces	aucune limite				
21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Brochets	6 en tout				
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.			

1er juin 2021 au 30 novembre 2021	Éperlan	120	Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Achigans	6 en tout		
	Maskinongés	2	Pêche à la ligne seulement	

Exceptions règlementaires spécifiques au Lac Manitou, Ivry-sur-le-Lac

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche				
Lac Manitou - (46°03'36" N., 74°22'30" O.)								
23 avril 2021 septembre 20	au 12 Touladi, Omble 21 Moulac et Omb Lacmou	9						

Organisme Palliacco



Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur bulletin municipal, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter!



Le maire, **Daniel Charette**Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

info@ivry-sur-le-lac.qc.ca